

4. SORTIES :

J'autorise mon enfant à rentrer seul :

après l'école, la garderie, l'accueil de loisirs, les activités NAP (*rayez les mentions inutiles si besoin*)

OUI

NON

uniquement pour les enfants de plus de 6 ans

Si NON,

-Personnes habilitées à venir chercher l'enfant (en dehors des parents et de la gardienne) :

NOM, prénom, lien de parenté, n° de tel :

-
-
-

DATE : Signatures :

MODIFICATIONS

ANNEE 2019 – 2020 :

DATE : Signatures :